

Pour ce qui a trait à l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), je tiens à informer la Chambre qu'à titre de porte-parole des quatre députés créditistes de la région de Saguenay Lac-Saint-Jean, je m'oppose à l'imposition de cette taxe. Au fait, je recevais ce matin une lettre du conseil exécutif des sociétés Saint-Jean-Baptiste de la région du Saguenay, nous enjoignant de protester énergiquement contre l'imposition de cette taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

Monsieur le président, il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous, du Québec particulièrement, devons nous opposer à la mise en vigueur de cette taxe. Les députés sont au courant des protestations qui ont été faites par le ministre des Ressources naturelles du Québec et par le maire de la métropole canadienne, à l'effet que cette taxe constituait une entrave au développement futur de la province de Québec qui, depuis quelques années, connaît un essor remarquable dans le domaine de la construction.

Je suis d'avis que le gouvernement libéral actuel a voulu, jusqu'à un certain degré, poser des obstacles à la libération économique que la province de Québec a entreprise depuis un certain temps. A mon sens, cet état de choses doit être signalé à la Chambre, et je suis d'avis que le seul geste que le gouvernement puisse poser, à l'heure actuelle, c'est d'exempter de cette taxe tous les travaux exécutés par un organisme provincial quelconque.

En tant que contribuables, nous pouvons comprendre, jusqu'à un certain point, que l'on puisse nous taxer individuellement, mais cette taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction est peut-être la plus infâme de toutes.

De plus, le fait de taxer les projets de développement, les corporations municipales et les organismes provinciaux du Québec est, à mon avis, un moyen de nous faire payer doublement une amende qui n'est nullement méritée par les citoyens du Québec.

Si le gouvernement actuel avait voulu punir la population du Québec, je ne crois pas qu'il aurait pu trouver un meilleur moyen de ce faire que d'imposer cette taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction qui seront utilisés dans la province de Québec, tant dans le domaine des investissements de fonds publics que dans celui des fonds privés.

A ce moment-ci, le gouvernement fédéral vient chercher dans la province de Québec une somme assez importante pour compenser les versements de péréquation qu'il verse au

Québec. Monsieur le président, je suis convaincu qu'il est de notre devoir de nous opposer à cette mesure, et j'espère que le gouvernement comprendra enfin qu'il doit se rendre à l'évidence et retirer cette taxe de 11 p. 100.

Le gouvernement propose une mise en vigueur graduelle de cette taxe de 11 p. 100, nommément 4 p. 100 immédiatement, 4 p. 100 au printemps prochain et 3 p. 100 au cours de l'automne 1964. Eh bien, je forme le vœu que les premiers 4 p. 100 ne soient pas appliqués, et s'ils le sont, il serait souhaitable que la proportion qui doit entrer en vigueur au mois d'avril prochain, c'est-à-dire lors de la présentation du prochain budget—si le ministre des Finances nous en présente un—soit tout simplement supprimée, de même que la dernière tranche qui doit être mise en application à l'automne de 1964.

Sur ce, je termine mes observations, car je ne veux pas m'éterniser sur le sujet et faire perdre un temps précieux à la Chambre.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire durer le débat indéfiniment, mais je ne puis laisser passer l'occasion sans signaler que nous sommes témoins, aujourd'hui, d'une volte-face de la part du Nouveau parti démocratique et des membres du Crédit social.

Lorsque la taxe de vente de 11 p. 100 a été proposée par l'honorable ministre des Finances, un groupe de ces messieurs s'est abstenu de voter, et les autres ont voté avec le gouvernement. Aujourd'hui, vu que cette mesure est très impopulaire, eh bien, ils veulent se racheter devant la population et disent qu'ils voteront pour cet amendement. Ils ont perdu la face...

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, j'invoque le Règlement...

M. Pigeon: Il n'y a pas de question de privilège.

M. Grégoire: ...je suis d'avis que la première qualité d'un député est d'avoir de l'honnêteté intellectuelle et de rapporter les faits tels qu'ils se sont produits. A mon sens, lorsque le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) parle comme il vient de le faire, il ne fait pas montre d'honnêteté intellectuelle, car nous n'avons jamais voté contre la taxe, mais nous avons plutôt voté contre les manœuvres de politiciens qui ne pensent qu'à se faire du capital politique.

Alors, je soumets que le député de Saint-Hyacinthe-Bagot devrait rectifier ses paroles pour être honnête avec lui-même et avec la Chambre, sinon qu'il se réfère au hansard.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre un discours indiquant que